

Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

8 février 2024

Appel urgent à la protection du patrimoine culturel palestinien

La Ville de Genève a été informée il y a quelques jours de la destruction délibérée par les Forces de défense israéliennes (IDF) du musée du collectionneur palestinien Jawdad Khoudary à Gaza, au mépris de la Convention de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé et de la résolution 2347 adoptée par le Conseil de sécurité en 2017 et qui condamne la destruction illégale du patrimoine culturel.

Des documents filmés attestent sans équivoque de l'incendie du musée et de la destruction irrémédiable des objets archéologiques qu'il contenait. Cet événement interpelle tout particulièrement le Conseil administratif car la Ville de Genève conserve depuis bientôt dix-sept ans plusieurs centaines d'objets archéologiques présentés dans le cadre de l'exposition *Gaza à la croisée des civilisations*, inaugurée en avril 2007 par Mme la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey et le Président de l'Autorité palestinienne M. Mahmoud Abbas.

À la demande de M. Khoudary et de l'Autorité palestinienne, propriétaires de ces objets et avec le soutien de la Confédération, la Ville de Genève s'est engagée à veiller sur ces collections tant que les conditions d'un retour sûr et sans dommage à Gaza et en Cisjordanie ne seraient pas réunies. Il se trouve qu'elles ne l'ont jamais été et qu'elles le sont encore moins aujourd'hui.

Il est de plus nécessaire de rappeler que, comme le déclarait Irina Bokova, directrice générale de l'UNESCO, lors de l'Assemblée générale du 24 mars 2017, « *La destruction délibérée du patrimoine est un crime de guerre, elle est devenue une tactique de guerre pour mettre à mal les sociétés sur le long terme, dans une stratégie de nettoyage culturel. C'est la raison pour laquelle la défense du patrimoine culturel est bien plus qu'un enjeu culturel, c'est un impératif de sécurité, inséparable de la défense des vies humaines* ».

Au regard des responsabilités de la Ville de Genève envers ces collections, et considérant que la *défense du patrimoine culturel va de pair avec la défense des vies humaines*, le Conseil administratif attend de la part des autorités compétentes à tous

les niveaux, tant suisses et israéliennes qu'internationales, une intervention énergique et rapide afin de préserver le patrimoine culturel et archéologique de Gaza, en cohérence avec les sanctions prévues contre toute personne qui aurait enfreint les normes internationales en la matière.

Contact : Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel,
022 418 95 25 / 079 542 66 50 – felicien.mazzola@ville-ge.ch

Abandon de la taille des arbres « en tête de chat » : feu vert dans la grande rade

Afin de favoriser l'ombrage procuré par les arbres, la Ville de Genève mène un projet d'abandon de la taille dite « en tête de chat ». Ce changement de pratique permet aux arbres concernés d'augmenter leur couverture arborée de 250% en moyenne.

Plusieurs expertises et consultations, portant sur les 1'400 arbres taillés en tête de chat sur le territoire communal, ont montré qu'environ 500 d'entre eux présentent un état de santé suffisamment bon pour être éligibles à la conversion. Parmi ceux-ci, figurent un certain nombre d'arbres situés dans la rade, qui présente des caractéristiques particulières. Ainsi, contrainte par différentes servitudes de vues (droit d'un propriétaire de disposer d'une vue dégagée minimale depuis sa propriété), l'état de santé des arbres et la nécessité de conserver la cohérence paysagère des lieux, la Ville doit maintenir en tête de chat, à ce stade, les alignements situés dans la « petite rade » (aval des jetées des Pâquis et des Eaux-Vives). La taille en tête de chat sera abandonnée sur les alignements situés dans la « grande rade » (amont de la jetée des Pâquis, ainsi qu'entre Genève Plage et la Jetée des Eaux-Vives), qui seront convertis dès cet hiver en forme semi-libre.

Cette décision devant être soumise à la validation des instances cantonales, la Ville a présenté le projet de conversion de la rade le 21 novembre 2023 à la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). Cette dernière a remis un préavis favorable le 12 décembre 2023. La Ville pourra ainsi débuter dès cet hiver 2023/2024 les travaux de conversion sur la grande rade.

Le projet se déploie par étapes. Depuis 2022, 220 arbres, précédemment taillés en « tête de chat », ont commencé leur conversion vers la forme semi-libre. Il faut environ sept ans pour passer d'une forme dite « architecturée » à une forme semi-libre, un temps nécessaire notamment pour réapprendre aux arbres à porter leurs branches. L'abandon de la taille dite « en tête de chat » est l'une des mesures visant à atteindre l'objectif que la Ville s'est fixé de 25% de canopée sur le territoire municipal d'ici 2030.

Contact : Département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL)

M. Alfonso Gomez, Maire, en contactant Mme Anne Bonvin Bonfanti, conseillère de direction en charge de la communication,
022 418 22 43 – anne.bonvin-bonfanti@ville-ge.ch

Vidéosurveillance et reconnaissance biométrique : la Ville appelle à la transparence

Le Conseil administratif de la Ville de Genève, en accord avec sa Politique des données adoptée durant l'été 2023 et faisant suite à la pétition de l'Alliance « Stop à la reconnaissance faciale » (Amnesty International, AlgorithmWatch, Société Numérique), réunissant plus de 10'000 signatures, affirme son opposition de principe au développement de la reconnaissance biométrique automatisée (reconnaissance faciale, de la voix, etc.) dans l'espace public.

Le Conseil administratif considère avec une certaine préoccupation les enjeux de liberté individuelle et de discrimination, ainsi que les risques pouvant peser sur la liberté d'expression et de réunion en lien avec des données considérées comme sensibles au regard de la loi fédérale sur la protection des données (comme le pointe le rapport de la fondation TA-Swiss), sans oublier les risques majeurs en matière d'usage illicite des données.

La Ville s'engage donc à réglementer l'utilisation de la vidéosurveillance publique et privée pointant sur le domaine public, et à confirmer son opposition à la reconnaissance biométrique automatisée dans le même règlement.

De plus, la Ville approchera les autorités cantonales afin de disposer d'une cartographie complète des caméras sous gestion publique et pointant sur le domaine public présentes sur son territoire. Ce recensement fait en effet actuellement défaut et, comme le pointe le rapport de l'institut Edgelands (<https://fr.edgelands.institute>), l'identification de leur propriétaire est souvent impossible.

Contact : Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel,
022 418 95 25 / 079 542 66 50 – felicien.mazzola@ville-ge.ch

Nomination de M. Didier Grange au titre d'Archiviste honoraire de la Ville de Genève

Après plus de trente ans au service de la Municipalité, dont 29 en qualité d'Archiviste de la Ville de Genève, Monsieur Didier Grange prendra sa retraite le 1^{er} avril prochain.

En reconnaissance de son engagement et de sa contribution significative au développement des Archives de la Ville et de l'archivistique, le titre d'Archiviste honoraire de la Ville de Genève lui est conféré par le Conseil administratif. Cette fonction honorifique lui permettra de continuer de mettre à disposition ses compétences et son expérience au service des Archives de la Ville, de la recherche et de la coopération internationale.

Contact : Service des relations extérieures et de la communication

M. Yannick Richter, chargé de l'information du Conseil administratif,
022 418 29 11 / 076 338 43 69 – yannick.richter@ville-ge.ch

Nomination de M. Eric Drouet au titre de membre correspondant du Muséum d'histoire naturelle de Genève

Monsieur Eric Drouet est né à Angers en 1951. Il est titulaire depuis 1972 d'un diplôme en gestion des entreprises et administrations de l'Université de Nantes et demeure à Gap en France. Naturaliste et amateur de papillons depuis sa quinzième année, M. Drouet est membre de plusieurs associations françaises et internationales consacrées à l'étude des lépidoptères. Il est reconnu comme expert européen des papillons Zygaenidae.

Contact : Muséum d'histoire naturelle de Genève

M. Bernard Landry, Chargé de recherche au secteur des invertébrés,
022 418 63 42 – bernard.landry@ville-ge.ch